

## Formulaire 5 - Demande de retrait ou de transfert de fonds d'un compte immobilisé de l'Ontario

Approuvée conformément à la Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario (L.R.O. 1990, c. P. 8, telle que modifiée)

### Instructions

**Ce formulaire est à envoyer à l'institution financière qui administre votre compte immobilisé de l'Ontario.**

**N'envoyez pas** votre demande à l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (l'ARSF). Après avoir rempli les parties de la demande requises dans les instructions, remettez la demande avec tout autre document exigé à l'institution financière qui administre votre compte immobilisé de l'Ontario.

Utilisez le présent formulaire si vous souhaitez présenter à une institution financière une demande en vue de retirer ou transférer des fonds de votre compte immobilisé de l'Ontario (compte de retraite avec immobilisation des fonds [CRIF], fonds de revenu viager [FRV] ou fonds de revenu de retraite immobilisé [FRR]) pour l'une des raisons indiquées aux Parties 2A à 2D qui suivent. Veuillez lire les instructions avant de remplir la demande. Les parties que vous devez remplir sont indiquées dans les instructions.

Sachez que des fonds retirés d'un compte immobilisé de l'Ontario ou transférés d'un tel compte à un compte débloqué peuvent perdre la protection contre les créanciers prévue par la Loi sur les régimes de retraite et le Règlement.

Ce formulaire est exigé par l'annexe 1, l'annexe 1.1 ou l'annexe 2 du Règlement 909, R.R.O. 1990 (le « Règlement ») ou par l'annexe 3 du Règlement.

### Partie 1 - Renseignements sur le titulaire du compte immobilisé de l'Ontario

#### 1. Fournissez les renseignements suivants à votre sujet :

Nom de famille	Prénom	Initiales	Date de naissance (aaaa/mm/jj)
----------------	--------	-----------	--------------------------------

#### Adresse postale

Numéro d'unité	Numéro municipal	Nom rue	
Ville		Code postal	Province
Numéro de téléphone	Poste	Numéro de télécopieur	Adresse courriel (facultative)

#### 2. Fournissez les renseignements suivants sur votre compte immobilisé de l'Ontario :

L'information demandée figure sur votre contrat de compte immobilisé de l'Ontario ou sur les relevés reçus de votre institution financière (banque, compagnie d'assurance, etc.). Vérifiez auprès de celle-ci, au besoin.

Nom de l'institution financière qui administre votre compte immobilisé de l'Ontario.

Numéro de contrat ou de compte de votre compte immobilisé de l'Ontario

**Remarque :** En vertu de la législation sur la protection de la vie privée, votre institution financière a l'obligation de vous informer des fins auxquelles les renseignements personnels sont collectés, utilisés ou divulgués, et d'obtenir de vous tout consentement préalable nécessaire pour cette collecte, utilisation ou divulgation.

## Partie 2A - Retrait fondé sur l'espérance de vie écourtée

Remplissez la Partie 2A **uniquement** si vous souhaitez retirer des fonds de votre compte immobilisé de l'Ontario parce que vous souffrez d'une maladie ou d'une incapacité physique qui ramènera vraisemblablement votre espérance de vie à moins de deux ans.

1. Quel montant souhaitez-vous retirer de votre compte immobilisé de l'Ontario?

Cochez une seule case :

- La totalité des fonds détenus dans votre compte immobilisé de l'Ontario.
- La somme de \_\_\_\_\_ \$, laquelle est inférieure à la totalité des fonds détenus dans votre compte immobilisé de l'Ontario.

Indiquez le montant que vous souhaitez retirer. Si cette somme est supérieure au montant total détenu dans votre compte immobilisé de l'Ontario, on considérera que vous avez demandé le retrait de tous les fonds détenus dans ce compte.

**Remarque :** Pour être admissible à ce genre de retrait, il faut joindre à votre demande une déclaration signée par un médecin titulaire d'un permis l'autorisant à exercer la médecine dans une autorité législative du Canada. Cette déclaration doit indiquer que, de l'avis du médecin, vous souffrez d'une maladie ou d'une incapacité physique qui ramènera vraisemblablement votre espérance de vie à moins de deux ans. Pour plus de détails, veuillez consulter la page 3 des instructions.

## Partie 2B - Retrait ou transfert total d'une petite somme à 55 ans ou plus

Remplissez cette partie **uniquement** si vous souhaitez retirer la totalité des fonds détenus dans votre compte immobilisé de l'Ontario parce que vous avez au moins 55 ans et que la valeur totale de tous les fonds détenus dans tous les comptes immobilisés de l'Ontario dont vous êtes titulaire est inférieure au montant déterminé à la page 4 des instructions. Si vous êtes admissible à ce genre de retrait ou de transfert et en faites la demande, vous devez retirer ou transférer la totalité des fonds détenus dans votre compte immobilisé de l'Ontario.

1. Quelle est la valeur totale des fonds détenus dans tous les comptes immobilisés de l'Ontario dont vous êtes titulaire, y compris celui auquel s'applique votre demande de retrait ou de transfert? \_\_\_\_\_

La valeur totale des fonds détenus dans tous les comptes immobilisés de l'Ontario dont vous êtes titulaire doit être fondée sur le relevé le plus récent reçu des institutions financières qui administrent chacun de ces comptes. La date du relevé **ne doit pas** remonter à plus d'un an de la date à laquelle vous signez la Partie 3 de la demande.

2. Souhaitez-vous retirer la totalité des fonds détenus dans votre compte immobilisé de l'Ontario ou **transférer** la totalité des fonds de votre compte immobilisé de l'Ontario à un REER ou un FERR?

Cochez **une seule** case :

- Retirer la totalité des fonds.
- Transférer la totalité des fonds à un REER ou un FERR.

3. Si vous désirez transférer la totalité de ces fonds à un REER ou un FERR, fournissez les renseignements suivants concernant le REER ou le FERR en question :

Cette information figure sur votre contrat de REER ou de FERR ou sur les relevés reçus de l'institution financière (banque, compagnie d'assurance, etc.) qui administre le REER ou le FERR. Vérifiez auprès de cette institution, au besoin.

Nom de l'institution financière qui administre le REER ou le FERR

Numéro de contrat ou de compte du REER ou du FERR

**Remarque :** Si les fonds à transférer consistent en des valeurs mobilières identifiables et transférables, communiquez avec votre institution financière relativement à la possibilité de les transférer sous cette forme.

## Partie 2C - Retrait d'un montant dépassant les plafonds prévus dans la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)

Remplissez la Partie 2C **uniquement** si vous souhaitez retirer des fonds de votre compte immobilisé de l'Ontario parce que le montant qui a été transféré de votre ancien régime de retraite à votre compte immobilisé de l'Ontario dépassait le plafond prévu dans la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

1. Quel montant souhaitez-vous retirer de votre compte immobilisé de l'Ontario?

Cochez **une seule** case :

**Le montant maximum permis.**

Le montant maximum permis correspond au montant transféré de votre ancien régime de retraite à votre compte immobilisé de l'Ontario qui dépasse le plafond prévu dans la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, plus tout autre revenu de placement ultérieur tiré de cette tranche excédentaire. L'institution financière qui administre votre compte immobilisé de l'Ontario calculera le montant maximum pour vous.

**La somme de \_\_\_\_\_ \$, laquelle est inférieure au montant maximum permis.**

Indiquez le montant que vous souhaitez retirer. Vous ne pouvez pas retirer plus que le montant maximum permis. Si la somme indiquée est supérieure à ce montant, on considérera que vous avez demandé le retrait du montant maximum permis.

**Remarque :** Pour être admissible à ce genre de retrait, **il faut joindre à votre demande** une déclaration écrite (telle qu'une lettre) de l'administrateur de votre ancien régime de retraite ou de l'Agence du revenu du Canada, qui indique la tranche excédentaire ayant été transférée de votre ancien régime de retraite à votre compte immobilisé de l'Ontario. Pour plus de détails, veuillez consulter la page 5 des instructions.

## Partie 2D - Retrait intégral relatif à une personne non résidente du Canada

Remplissez la Partie D **uniquement** si vous êtes une personne non résidente du Canada et présentez une demande pour retirer la totalité des fonds de votre compte immobilisé de l'Ontario, et si 24 mois se sont écoulés depuis votre départ du Canada.

1. Quelle était la date de votre départ du Canada? (aaaa/mm/jj) \_\_\_\_\_

**Remarque :** Pour être admissible à ce genre de retrait, il faut joindre à votre demande une déclaration de l'Agence du revenu du Canada confirmant que vous êtes une personne non résidente aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* à la date à laquelle vous signez la demande. Si vous avez des questions concernant cette déclaration, veuillez appeler l'Agence du revenu du Canada au 1 800 959-8281.

### Partie 3 - Attestation du titulaire du compte immobilisé de l'Ontario

Veuillez lire la définition de « conjoint » au bas de la page ainsi que l'attestation ci-dessous. Cochez ensuite une seule case de l'attestation. Si vous estimez que l'attestation décrit bien votre situation, signez-la et inscrivez la date.

**L'attestation ne sera pas valide aux fins de votre demande si la date indiquée remonte à plus de 60 jours de la date à laquelle l'institution financière qui administre votre compte immobilisé de l'Ontario reçoit la présente demande dûment remplie.**

#### Attestation

Je suis titulaire du compte immobilisé de l'Ontario indiqué à la Partie 1 du formulaire et je fais par la présente une demande en vue de retirer ou de transférer des fonds à partir de ce compte, selon les modalités indiquées dans le formulaire. J'atteste que, à la date de la signature de cette attestation :  
(Cochez une seule case)

- Je présente une demande pour retirer des fonds de mon compte immobilisé de l'Ontario parce que le montant qui a été transféré de mon ancien régime de retraite à ce compte dépassait le plafond prévu dans la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), et j'ai rempli la Partie 2C de cette demande. (Si vous cochez cette case, aucune des autres cases ne s'applique à votre cas. Si vous ne la cochez pas, vous devez alors cocher l'une des cases ci-dessous.)
- Je n'ai pas de conjoint.
- J'ai un conjoint, mais à la date de la signature de cette attestation, je vis séparé(e) de mon conjoint.
- J'ai un conjoint, mais la totalité des fonds détenus dans mon compte immobilisé de l'Ontario a initialement été gagnée par mon ancien conjoint dans le cadre de son régime de retraite, et je suis devenu(e) titulaire de ces fonds comme suite à la rupture de mon union avec mon ancien conjoint.
- J'ai un conjoint, et celui-ci consent au retrait de fonds de mon compte immobilisé de l'Ontario. (Si vous cochez cette case, votre conjoint doit remplir la Partie 4 de la demande.)

J'atteste également que tous les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts et complets.

Je comprends que l'institution financière qui administre mon compte immobilisé de l'Ontario peut refuser ma demande si les renseignements qui y sont fournis ne sont ni exacts ni complets.

Je comprends que quiconque fabrique ou utilise sciemment un faux document dans l'intention qu'il soit considéré comme un document authentique commet une infraction criminelle aux termes du *Code criminel* du Canada.

Signature du titulaire

Date de signature (aaaa/mm/jj)

#### Définition de « conjoint »

Un conjoint est défini dans la Loi sur les régimes de retraite comme l'une ou l'autre de deux personnes qui, selon le cas :

- sont mariées ensemble;
- ne sont pas mariées ensemble et qui vivent ensemble dans une union conjugale :
  - soit de façon continue depuis au moins trois ans,
  - soit dans une relation d'une certaine permanence, si elles sont les parents d'un enfant comme il est énoncé à l'article 4 de la Loi portant réforme du droit de l'enfance.

## Partie 4 - Consentement du conjoint du titulaire au retrait ou au transfert

Il faut remplir la Partie 4 **uniquement** si le titulaire du compte immobilisé de l'Ontario atteste dans la Partie 3 avoir un conjoint qui consent au retrait ou au transfert de fonds du compte immobilisé de l'Ontario. Le titulaire de ce compte ne peut pas remplir cette partie.

**Si vous êtes le conjoint du titulaire du compte immobilisé de l'Ontario indiqué à la Partie 1 de la présente demande et que l'on vous demande de consentir à cette demande de retrait ou de transfert de fonds du compte immobilisé de l'Ontario du titulaire, vous devriez demander conseil à un avocat au sujet de vos droits et des incidences juridiques de la signature du Consentement ci-dessous. Rien ne vous oblige à signer ce consentement.**

Si vous désirez donner votre consentement, veuillez lire le Consentement ci-après. Si vous estimez qu'il décrit bien votre situation, veuillez alors apposer votre signature, inscrire la date et fournir les renseignements demandés dans la partie inférieure du consentement.

**Le Consentement ne sera pas valide aux fins de la demande du titulaire si la date qui y est indiquée remonte à plus de 60 jours de la date à laquelle l'institution financière qui administre le compte immobilisé de l'Ontario le reçoit.**

### Consentement

Je suis le conjoint du titulaire du compte immobilisé de l'Ontario indiqué à la Partie 1 de la présente demande.

Je comprends :

- (a) que le titulaire présente une demande de retrait ou de transfert de fonds du compte immobilisé de l'Ontario et qu'il ne peut pas effectuer ce retrait ou ce transfert sans mon consentement;
- (b) que je ne suis pas obligé de donner mon consentement;
- (c) que tant que les fonds sont détenus dans le compte immobilisé de l'Ontario, je peux avoir droit de toucher une partie de ceux-ci advenant la rupture de notre union ou le décès du titulaire; et
- (d) qu'à la suite de tout retrait ou transfert de fonds du compte immobilisé de l'Ontario, je peux perdre tout droit de toucher une partie de l'argent retiré ou transféré.

Je consens à la demande de retrait ou de transfert de fonds détenus dans le compte immobilisé de l'Ontario présentée par le titulaire.

Je donne mon consentement en signant et en datant le présent consentement.

Signature du conjoint du

Date de signature (aaaa/mm/jj)

### Renseignements sur le conjoint du titulaire

Nom de famille

Prénom

Deuxième prénom

Numéro d'unité

Numéro municipal

Nom rue

Numéro de téléphone

Ville

Code postal

Province

Pays

## Partie 5 - Déclaration d'un médecin aux fins d'un retrait fondé sur l'espérance de vie écourtée

Si le titulaire du compte immobilisé de l'Ontario demande à retirer des fonds du compte immobilisé de l'Ontario parce qu'il souffre d'une maladie ou d'une incapacité physique qui ramènera vraisemblablement son espérance de vie à moins de deux ans, il doit joindre à sa demande une déclaration signée par un médecin titulaire d'un permis l'autorisant à exercer la médecine dans une autorité législative du Canada. Cette déclaration doit indiquer que, de l'avis du médecin, le titulaire souffre d'une telle maladie ou incapacité physique. Cette exigence peut être satisfaite si le médecin accepte de remplir la déclaration énoncée dans cette partie.

Le titulaire du compte immobilisé de l'Ontario ne peut pas remplir cette partie.

Si vous êtes un médecin titulaire d'un permis vous autorisant à exercer la médecine dans une autorité législative du Canada, vous pouvez remplir la déclaration du médecin ci-dessous pour donner votre avis aux fins de la demande du titulaire. Si vous souhaitez remplir la déclaration du médecin ci-dessous, veuillez inscrire le nom du titulaire en haut de la déclaration et lire celle-ci. Si vous estimez que la déclaration décrit bien la situation du titulaire, veuillez alors apposer votre signature, inscrire la date et fournir les renseignements demandés en bas de la déclaration.

Vous n'êtes pas tenu, à titre de médecin, de remplir la déclaration du médecin ci-dessous pour donner votre avis aux fins de la demande du titulaire. Si vous le préférez, vous pouvez donner votre avis par écrit dans un autre document signé (tel qu'une lettre), pourvu que vous précisez que vous êtes un médecin titulaire d'un permis vous autorisant à exercer la médecine dans une autorité législative du Canada et qu'à votre avis le titulaire souffre d'une maladie ou d'une incapacité physique qui ramènera vraisemblablement son espérance de vie à moins de deux ans.

### Déclaration du médecin

Je suis un médecin titulaire d'un permis m'autorisant à exercer la médecine dans une autorité législative du Canada.

À mon avis,

(Inscrire en caractères d'imprimerie le nom du titulaire du compte immobilisé de l'Ontario désigné à la Partie 1 de la présente demande)

---

souffre d'une maladie ou d'une incapacité physique qui ramènera vraisemblablement son espérance de vie à moins de deux ans.

Nom du médecin (en caractères d'imprimerie)	Signature du médecin	Date (aaaa/mm/jj)
---	----------------------	-------------------

### Renseignements sur le médecin

Nom de famille		Prénom		Deuxième prénom
Numéro d'unité	Numéro municipal	Nom rue		Numéro de téléphone
Ville		Code postal	Province	Pays